



 **PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
INSTITUTS COMMERCES
ET INDUSTRIES (ICI)**

*Pour un avenir plus vert
et durable*

TABLE DES MATIÈRES

Mot du préfet	4
Mise en contexte	5
Contexte et évolution de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Joliette	5
Progrès et stagnation dans le secteur résidentiel	5
Nécessité d'un plan d'action pour les ICI	5
Impact des ICI sur les redevances et l'enfouissement	5
Bénéfices mutuels d'une collaboration MRC-ICI	6
Vers un virage écologique en 2025	6
Introduction	7
Principes directeurs	7
Objectifs spécifiques	7
Axes d'interventions	9
Axe 1 : Communication et sensibilisation	9
1.1. Améliorer la visibilité des médias sociaux :	9
1.2. Renforcer la participation aux programmes de collectes :	9
1.3. Amélioration du site web :	9
1.4. Création d'outils de promotion et de présentation	9
Axe 2 : Optimisation des collectes	10
2.1. Analyse des composantes résiduelles des ICI	10
2.2. Établissement de partenariats inter-entreprises visant à créer des synergies pour le réemploi des matières, favorisant ainsi l'économie circulaire	10
2.3. Soutien actif aux initiatives de réemploi encourage l'innovation et l'adoption de pratiques durables	10
2.4. Mise en place d'un réseau de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les acteurs ICI	11
2.5. Collecte à trois (3) voies pour tous les ICI	11
2.6. Interdiction des plastiques à usage unique	11
2.7. Plateforme d'échange de matériel	11
2.8. Système de reconnaissance pour les commerces "zéro déchet"	12
Axe 3 : Réglementation, sensibilisation et contrôle	13
3.1. Harmonisation des règlements municipaux	13
3.2. Mise en place d'un service d'inspection et de sensibilisation	13
3.3. Contrôle de la destination des déchets lors de l'émission de permis	13

Axe 4 : Infrastructure et innovation.....	14
4.1. Développer un nouvel écocentre	14
4.2. Amélioration des services de l'écocentre	14
Principaux défis anticipés dans le déploiement.....	15
Défis économiques.....	16
Atténuation des impacts économiques.....	17
Mise en œuvre du plan	18
Suivi du plan	18
Conclusion	18
ANNEXE 1 : Le plan d'action en tableau.....	19
ANNEXE 2 : Méthodologie suggérée pour chaque ICI.....	21
Annexe 3 : Liste des outils de promotion et de présentation	22

MOT DU PRÉFET



Chers citoyens et partenaires de la MRC de Joliette,

C'est avec enthousiasme que je vous présente notre Plan d'action de gestion des matières résiduelles 2025-2032, spécifiquement conçu pour les Industries, Commerces et Institutions (ICI) de notre territoire.

Notre MRC a déjà accompli des progrès remarquables dans le secteur résidentiel. Aujourd'hui, nous nous trouvons à l'aube d'une nouvelle ère écologique. Le secteur des ICI, jusqu'ici sous-exploité, représente notre plus grand potentiel de transformation environnementale. C'est dans cette sphère que réside un potentiel d'innovation et d'optimisation, ouvrant la voie à une révolution verte dans notre gestion des matières résiduelles.

Ce plan d'action ambitieux vise à réduire considérablement l'enfouissement, à optimiser le recyclage et à valoriser nos matières résiduelles. Il s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques : la communication et la sensibilisation, l'optimisation des collectes, la réglementation et le contrôle, ainsi que l'infrastructure et l'innovation. Ces initiatives nous permettront non seulement d'accroître notre performance environnementale, mais aussi de générer des retombées économiques positives pour notre région.

Je tiens à souligner que ce plan est le fruit d'une réflexion collective et qu'il nécessitera l'engagement de tous les acteurs de notre territoire. Ensemble, nous pouvons relever les défis de la gestion durable des matières résiduelles et construire un avenir plus vert pour les générations futures.

En unissant nos forces, nous pouvons transformer les défis en opportunités et faire de la MRC de Joliette un modèle d'excellence.

Pierre-Luc Bellerose
Préfet de la MRC de Joliette

MISE EN CONTEXTE

ÉVOLUTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE JOLIETTE

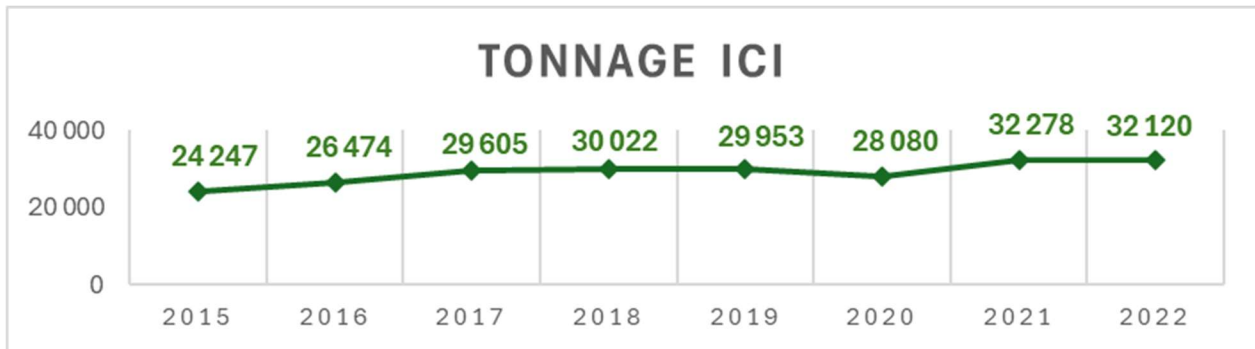
PROGRÈS ET STAGNATION DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

La MRC de Joliette a réalisé des progrès significatifs dans la gestion des matières résiduelles (GMR) du secteur résidentiel au fil des années. Ces efforts ont permis d'améliorer considérablement la performance de ce secteur. Cependant, on observe récemment une stagnation de cette performance, indiquant la nécessité d'explorer de nouvelles avenues pour continuer à progresser.

NÉCESSITÉ D'UN PLAN D'ACTION POUR LES ICI

Bien que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Joliette continue son déploiement et puisse apporter quelques améliorations supplémentaires dans le secteur résidentiel, il est désormais crucial de se concentrer sur les ICI du territoire. Cette orientation stratégique vise à améliorer la performance globale de toutes les municipalités en matière de GMR. En 2022, nous constatons que le secteur des ICI enfouit annuellement environ 32 120 tonnes de déchets. L'historique des tonnes enfouies montre une augmentation notable, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 1 : Évolution du tonnage d'enfouissement des ICI



IMPACT DES ICI SUR LES REDEVANCES ET L'ENFOUISSEMENT

La performance en matière de GMR est directement liée aux redevances perçues annuellement par chaque ville et municipalité. Les ICI ont un impact significatif sur ces redevances et occupent une place importante dans les cellules d'enfouissement. Il est important de noter que depuis le 1^{er} janvier 2023, une redevance partielle est appliquée sur les matières résiduelles utilisées comme matériel de recouvrement dans les lieux d'enfouissement, ce qui incite davantage les ICI à privilégier le recyclage plutôt que l'élimination.

BÉNÉFICES MUTUELS D'UNE COLLABORATION MRC-ICI

Il importe également de souligner que l'impact économique pour les ICI est considérable. Pour la MRC, travailler en collaboration avec les ICI afin d'améliorer leur performance est une évidence qui bénéficiera aux deux (2) parties. Cette approche collaborative permettra non seulement de réduire les coûts d'élimination pour les ICI, mais aussi d'optimiser les revenus de redevances pour les municipalités, tout en contribuant à une meilleure performance environnementale du territoire.

VERS UN VIRAGE ÉCOLOGIQUE EN 2025

Dans une perspective de développement durable, il est impératif d'amorcer un virage écologique pour les ICI en 2025. Cette responsabilité incombe non seulement aux citoyens, mais également aux citoyens corporatifs du territoire, dans l'intérêt des générations futures.

INTRODUCTION

Le Plan d'action GMR 2025-2032 est une initiative visant à transformer la GMR au sein des ICI de la MRC de Joliette.

Face aux défis environnementaux croissants et aux nouvelles réglementations, ce plan stratégique s'inscrit dans une démarche proactive de développement durable. Il propose une approche intégrée pour optimiser la GMR au sein des ICI en proposant des solutions adaptées à chacun d'eux.

Chaque axe d'intervention se traduit en plusieurs actions pour lesquelles la MRC de Joliette compte travailler directement avec les ICI de son territoire en adoptant une approche multidimensionnelle et collaborative impliquant tous les acteurs du territoire.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs qui ont été retenus pour la mise en œuvre de ce plan sont les suivants :

- **Personnalisation des solutions**
- **Collaboration territoriale**
- **Approche progressive et évolutive**
- **Respect des réglementations environnementales**

L'objectif est de créer un écosystème où la GMR devient un levier de performance économique et environnementale, dépassant la simple conformité réglementaire pour générer une véritable valeur ajoutée pour le territoire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le Plan d'action GMR 2025-2032 de la MRC de Joliette s'aligne étroitement avec les orientations gouvernementales du Québec en matière de GMR. L'objectif principal demeure l'amélioration de la performance des ICI sur le territoire de la MRC en termes de GMR. Pour atteindre cet objectif, nous avons défini des cibles précises et ambitieuses à réaliser d'ici 2032 :

- **Réduction de l'enfouissement d'au moins 50 % des ICI**
 - Cet objectif s'inscrit dans la continuité des efforts provinciaux visant à réduire significativement l'enfouissement.

- **Assurer la gestion ou l'adhésion de la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2030**
 - Cette cible, bien qu'elle s'étende au-delà de l'échéance fixée par la stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement québécois (2025), a été établie en tenant compte du portrait actuel des ICI sur notre territoire et des défis spécifiques qu'ils rencontrent. Notre approche progressive vise à garantir une mise en œuvre durable et efficace, tout en restant alignée sur l'objectif provincial à long terme.
- **Détourner au moins 60 % des matières recyclables ou réutilisables des ICI de l'enfouissement**
 - Cette cible contribue aux objectifs provinciaux de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.
- **Réduire de 10 % la quantité de matières résiduelles générées par les ICI (par rapport à 2024)**
 - Cet objectif met l'accent sur la réduction à la source, conformément à la hiérarchie des 3RV-E.
- **Augmenter de 20 % les activités de réemploi au sein des ICI**
 - Cette cible encourage l'économie circulaire et le prolongement de la durée de vie des produits.
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la GMR de 20 %**
 - Cet objectif s'aligne avec les efforts provinciaux de lutte contre les changements climatiques.

Pour assurer un suivi efficace de notre progression, nous fixerons des objectifs intermédiaires pour 2028 et 2030. Ces jalons nous permettront d'ajuster nos stratégies si nécessaire et de maintenir notre engagement envers une gestion durable des matières résiduelles.

Ces objectifs mesurables démontrent notre engagement à contribuer activement aux efforts provinciaux en matière de GMR, tout en tenant compte des réalités spécifiques de notre territoire.

AXES D'INTERVENTIONS

Le plan d'action GMR 2025-2032 pour les ICI de la MRC de Joliette s'articule autour de quatre (4) axes d'interventions principaux :

AXE 1 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Cet axe vise à améliorer la visibilité des informations essentielles et à renforcer la participation aux programmes de collecte. Les actions clés incluent l'optimisation des médias sociaux et du site internet de la MRC, ainsi que la création de campagnes ciblées pour les multilogements et les ICI. L'objectif est de supporter la réduction de l'enfouissement grâce à une meilleure sensibilisation.

Cet axe comprend quatre (4) actions principales :

1.1. AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES MÉDIAS SOCIAUX :

Cette action vise à optimiser la présence en ligne de la MRC pour mieux informer et engager les citoyens. Elle inclut l'élaboration d'un plan de communication détaillé, la définition des canaux de communication pertinents pour les différents publics cibles, et l'amélioration de la circulation d'informations entre les municipalités.

1.2. RENFORCER LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE COLLECTES :

Cette action cible spécifiquement les multilogements, les ICI et autres acteurs clés. Elle comprend la création de campagne communicationnel pour les grands multilogements et les entreprises adaptées à leurs besoins, séance d'information, etc.

1.3. AMÉLIORATION DU SITE WEB :

Bien que moins détaillée, cette action prévoit l'amélioration du site web de la MRC pour centraliser toutes les informations pertinentes au même endroit, facilitant ainsi l'accès à l'information pour les citoyens.

1.4. CRÉATION D'OUTILS DE PROMOTION ET DE PRÉSENTATION

Cette initiative a pour objectif de développer des outils de promotion, de présentation et de référence destinés à soutenir la personne chargée de rencontrer les ICI. Ces outils joueront un double rôle : ils accompagneront les ICI après notre intervention en leur servant de guide et simplifieront la mise en œuvre des actions recommandées. L'annexe 1 du présent document dresse un portrait des éléments identifiés qui devront faire l'objet d'une priorisation.

Ces actions démontrent l'importance accordée à une communication efficace et ciblée pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans l'amélioration de la GMR.

AXE 2 : OPTIMISATION DES COLLECTES

L'axe d'intervention « Optimisation des collectes » constitue un pilier fondamental de notre plan d'action GMR 2025-2032. Il vise à maximiser l'efficacité et l'impact de nos efforts de GMR au sein des ICI de la MRC de Joliette.

Les actions présentées ci-dessous forment un ensemble cohérent et complémentaire, conçu pour transformer en profondeur nos pratiques de collecte et de valorisation. Nous passons de l'analyse détaillée des flux de déchets à la mise en place de systèmes innovants de tri et de collecte, tout en promouvant l'économie circulaire et le zéro déchet; chaque initiative joue un rôle clé dans la réduction de l'enfouissement et l'optimisation de la gestion des ressources.

2.1. ANALYSE DES COMPOSANTES RÉSIDUELLES DES ICI

Les éléments essentiels pour identifier les opportunités de valorisation sont pertinents pour une gestion efficace des matières résiduelles. Ils impliquent :

- La quantification précise des déchets produits par type de matière;
- L'identification des sources principales de déchets;
- L'évaluation du potentiel de valorisation de chaque type de déchet.

Cette analyse permet de cibler les actions les plus pertinentes et d'établir des objectifs réalistes de réduction et de valorisation.

2.2. ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS INTERENTREPRISES VISANT À CRÉER DES SYNERGIES POUR LE RÉEMPLOI DES MATIÈRES, FAVORISANT AINSI L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette action vise à créer des synergies industrielles, un pilier de l'économie circulaire. Elle comprend :

- L'identification des complémentarités entre les entreprises en ce qui concerne les matières résiduelles;
- La mise en place de systèmes d'échange de matières entre entreprises;
- La création de nouvelles chaînes de valeur à partir des déchets.

Ces partenariats peuvent significativement réduire les déchets envoyés à l'élimination tout en créant de la valeur économique.

2.3. SOUTIEN ACTIF AUX INITIATIVES DE RÉEMPLOI ENCOURAGE L'INNOVATION ET L'ADOPTION DE PRATIQUES DURABLES

Cette action encourage l'innovation dans le domaine du réemploi. Elle peut inclure :

- Des subventions pour des projets innovants de réemploi;
- Un accompagnement technique pour les entreprises souhaitant développer des solutions de réemploi;
- La promotion des meilleures pratiques de réemploi auprès des ICI.

2.4. MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET DE BONNES PRATIQUES ENTRE LES ACTEURS ICI

Cette action vise à stimuler l'apprentissage collectif et l'amélioration continue des processus de GMR. La mise en place de ce réseau peut se faire à travers :

- Des plateformes numériques d'échange d'informations;
- Des événements réguliers de réseautage et de partage d'expériences;
- Des groupes de travail thématiques sur différents aspects de la GMR.

Ce réseau favorise l'apprentissage collectif et l'amélioration continue des pratiques de gestion.

2.5. COLLECTE À TROIS (3) VOIES POUR TOUS LES ICI

Cette action implique :

- L'installation de conteneurs appropriés pour les déchets, le recyclage et les matières organiques dans tous les ICI;
- La mise en place de systèmes de collecte adaptés aux différents types d'ICI;
- La formation du personnel des ICI sur le tri correct des matières.

Cette mesure peut considérablement augmenter le taux de recyclage et de valorisation des matières organiques.

2.6. INTERDICTION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Cette action comprend :

- L'élaboration et l'application de réglementations interdisant l'utilisation de plastiques à usage unique;
- La promotion et le soutien à l'adoption d'alternatives durables;
- La sensibilisation des ICI et de leurs clients aux impacts environnementaux des plastiques à usage unique.

2.7. PLATEFORME D'ÉCHANGE DE MATÉRIEL

Cette action implique le développement d'une plateforme numérique permettant :

- La mise en relation des ICI ayant du matériel à offrir avec ceux en recherche;
- La facilitation des transactions et des échanges de matériel;
- Le suivi et la quantification des échanges réalisés.

Cette plateforme peut significativement augmenter le réemploi et réduire les déchets.

2.8. SYSTÈME DE RECONNAISSANCE POUR LES COMMERCES « ZÉRO DÉCHET »

Cette initiative inclut :

- L'établissement de critères clairs pour la certification « zéro déchet »;
- La mise en place d'un processus d'audit et de certification;
- La promotion des commerces certifiés auprès du public.

Ce système de reconnaissance peut encourager les ICI à adopter des pratiques plus durables tout en sensibilisant les consommateurs.

Ces actions reflètent notre engagement envers une approche globale et durable, alignée sur les meilleures pratiques du secteur et les orientations gouvernementales en matière de GMR.

AXE 3 : RÉGLEMENTATION, SENSIBILISATION ET CONTRÔLE

L'axe 3 du plan d'action GMR 2025-2032 se concentre sur la sensibilisation, la réglementation et le contrôle, visant à harmoniser et renforcer les pratiques de GMR sur l'ensemble du territoire de la MRC de Joliette.

Mentionnons également que ces mesures s'alignent avec les orientations provinciales en matière de GMR, notamment l'objectif de recycler 70 % des déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

En renforçant notre cadre réglementaire et nos mécanismes de contrôle, nous visons à réduire significativement l'enfouissement et à promouvoir des pratiques plus durables auprès de tous les acteurs du territoire, y compris les ICI. Cette approche intégrée vise à harmoniser les pratiques à l'échelle de la MRC.

3.1. HARMONISATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Cette action vise à créer une cohérence réglementaire entre toutes les municipalités de la MRC. Elle comprend le regroupement des règlements GMR existants, des rencontres avec les services d'urbanisme pour identifier des axes d'amélioration, et la rédaction d'une proposition de règlement harmonisé. Ce règlement inclura l'obligation de la collecte à trois (3) voies sur tout le territoire, y compris pour les ICI.

3.2. MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'INSPECTION ET DE SENSIBILISATION

Cette action prévoit l'embauche d'une ressource partagée entre les villes et municipalités pour sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques, effectuer des inspections et proposer des alternatives viables.

3.3. CONTRÔLE DE LA DESTINATION DES DÉCHETS LORS DE L'ÉMISSION DE PERMIS

Cette mesure vise à s'assurer que les déchets de construction sont correctement gérés. Elle implique la mise en place d'un contrôle effectué par les villes et municipalités lors de l'émission des permis de construction, la promotion de solutions pour la récupération des matériaux, et le respect de la réglementation en vigueur.

Ces actions démontrent une volonté de renforcer le cadre réglementaire et les mécanismes de contrôle pour améliorer la GMR dans la MRC de Joliette.

AXE 4 : INFRASTRUCTURE ET INNOVATION

L'axe Infrastructure et Innovation de notre Plan d'action GMR 2025-2032 vise à moderniser et optimiser nos installations de GMR. Cet axe se concentre sur deux (2) actions majeures : le développement d'un nouvel écocentre et l'amélioration des services existants. Ces initiatives stratégiques sont conçues pour répondre aux besoins croissants de notre collectivité tout en s'alignant sur les objectifs de réduction de l'enfouissement, de promotion du recyclage et du réemploi.

4.1. DÉVELOPPER UN NOUVEL ÉCOCENTRE

Le développement d'un nouvel écocentre permettant l'accès aux ICI et l'intégration de nouvelles matières adaptées aux besoins futurs sont au cœur de cet axe et représente un investissement important dans notre infrastructure environnementale, offrant une alternative viable à l'enfouissement.

4.2. AMÉLIORATION DES SERVICES DE L'ÉCOCENTRE

Cette action complémentaire prévoit l'ajout de types des matières récupérables, un espace dédié aux réemplois et la mise en place d'un système de facturation adapté aux ICI, permettant une gestion plus précise et équitable des services offerts et proposant une alternative viable à l'enfouissement pour les ICI.

Ces initiatives démontrent la volonté de la MRC de Joliette de moderniser ses infrastructures de GMR, en créant un espace polyvalent et performant qui répond aux besoins actuels et futurs du territoire.

PRINCIPAUX DÉFIS ANTICIPÉS DANS LE DÉPLOIEMENT

Les principaux défis rencontrés par les ICI lors de la mise en œuvre de mesures de réduction des matières résiduelles sont :

- **Manque de données précises** : Il est difficile d'estimer avec précision la quantité de matières organiques générées par les ICI en raison des variations importantes entre les différents sous-secteurs.
- **Diversité des établissements** : Le secteur ICI comprend une variété d'établissements présentant des caractéristiques et des situations différentes, ce qui complique la mise en place de solutions uniformes.
- **Faible taux de récupération** : La récupération des matières organiques dans les entreprises est encore peu répandue.
- **Coûts élevés** : L'implantation de nouvelles technologies et infrastructures pour la GMR peut engendrer des coûts d'investissement et d'immobilisation importants.
- **Manque d'expertise** : Les ICI peuvent manquer d'expertise interne pour mettre en place des programmes efficaces de réduction et de GMR.
- **Espace limité** : Dans les milieux densément peuplés, les ICI peuvent faire face à des contraintes d'espace pour le stockage de matières résiduelles.
- **Complexité de la mesure des effets** : Il est difficile de mesurer les effets des actions préventives en GMR, ce qui peut décourager certains ICI à mettre en place des mesures de réduction.
- **Nécessité de formation continue** : Les ICI doivent constamment former leur personnel pour assurer une gestion efficace des matières résiduelles, ce qui peut représenter un défi organisationnel et financier.
- **Adaptation aux nouvelles réglementations** : Les ICI doivent s'adapter aux évolutions réglementaires, comme le bannissement de l'élimination des matières organiques, ce qui peut nécessiter des changements importants dans leurs pratiques.

Pour surmonter ces défis, il est recommandé de mettre en place des campagnes de communication comprenant des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation, ainsi que de favoriser la collaboration entre les ICI et la MRC pour développer des solutions adaptées à chacun.

DÉFIS ÉCONOMIQUES

Les principaux défis économiques liés à la GMR dans les ICI incluent :

- **Coûts d'investissement initiaux élevés** : La mise en place de nouvelles infrastructures, technologies ou systèmes de tri nécessite des investissements importants, ce qui peut représenter un obstacle pour certaines entreprises.
- **Augmentation des coûts d'enfouissement** : Les frais d'enfouissement augmentent régulièrement (2 \$/tonne par an), ce qui alourdit les charges des ICI qui n'ont pas encore optimisé leur gestion des déchets.
- **Manque de rentabilité des marchés de valorisation** : Les marchés pour certaines matières recyclables ou valorisables sont restreints ou peu lucratifs, ce qui limite les opportunités économiques pour les ICI.
- **Sous-estimation des coûts réels des déchets** : Les coûts visibles (collecte et traitement) ne représentent qu'une fraction des coûts réels, qui incluent les matières premières, l'énergie et la main-d'œuvre. Cela peut freiner les investissements dans des solutions de réduction.
- **Adaptation aux nouvelles réglementations** : Les évolutions réglementaires (ex. : interdiction des plastiques à usage unique, tri obligatoire des matières organiques) nécessitent des ajustements coûteux pour les ICI, comme la mise en place de nouveaux systèmes ou processus.
- **Manque d'économies d'échelle** : Les petites entreprises ou institutions peuvent avoir du mal à bénéficier d'économies d'échelle pour réduire leurs coûts liés à la GMR.
- **Coûts de sensibilisation et de formation** : Former le personnel et sensibiliser les parties prenantes à une meilleure GMR engendre des dépenses supplémentaires pour les ICI.
- **Coûts liés à l'espace et au stockage** : Dans les milieux urbains densément peuplés, le manque d'espace pour le stockage temporaire ou le tri des matières résiduelles peut entraîner des coûts supplémentaires pour l'aménagement ou la logistique.

Ces défis économiques nécessitent une planification stratégique et un accompagnement adapté pour permettre aux ICI d'optimiser leur gestion tout en minimisant les impacts financiers.

ATTÉNUATION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES

Voici les principales pistes de solutions pour atténuer les impacts économiques :

- **Réduction des coûts d'élimination** : La diminution du volume de déchets envoyés à l'enfouissement permet de réduire les coûts associés, d'autant plus que les coûts d'enfouissement augmentent de 2 \$/t chaque année.
- **Création de nouvelles sources de revenus** : La transformation des déchets en ressources peut devenir une source de revenus ou d'économies pour les entreprises.
- **Amélioration de la compétitivité** : Une bonne GMR peut rendre une entreprise plus compétitive en réduisant ses coûts opérationnels.
- **Retour sur investissement** : L'implantation d'un système de GMR offre la possibilité d'obtenir un retour sur investissement à moyen et long terme.
- **Réduction des coûts liés aux matières premières** : Le recyclage et la réutilisation des matériaux permettent de réduire les coûts d'achat de matières premières vierges.
- **Anticipation des évolutions réglementaires** : L'adoption de bonnes pratiques permet d'anticiper les futures réglementations et d'éviter des coûts de mise en conformité ultérieurs.
- **Accès à des aides financières** : Des programmes de soutien financier sont disponibles auprès des gouvernements pour la GMR. La MRC de Joliette compte s'impliquer financièrement en soutenant les entreprises dans la transition de leurs manières de faire.
- **Valorisation de l'image de l'entreprise** : Une bonne GMR contribue à améliorer l'image de l'entreprise, ce qui peut avoir des retombées économiques positives.
- **Mobilisation des employés** : L'engagement dans une démarche de GMR peut accroître la mobilisation des employés, ce qui peut se traduire par une augmentation de la productivité.

Une gestion efficace des matières résiduelles dans les ICI peut non seulement réduire les coûts opérationnels, mais aussi créer de nouvelles opportunités économiques tout en améliorant la performance environnementale de l'entreprise.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La MRC de Joliette réaffirme son engagement envers une gestion responsable des matières résiduelles en annonçant l'embauche d'une ressource dédiée exclusivement à la mise en œuvre du PGMR destiné aux ICI. Afin d'assurer le succès de ce plan, la MRC s'engage également à mobiliser, dans la mesure du possible, les ressources financières nécessaires à sa réalisation. En annexe 2 de ce document, l'ébauche d'une méthodologie est suggérée.

SUIVI DU PLAN

Ce plan stratégique et ambitieux sera au cœur des priorités du conseil des maires et de l'administration de la MRC. Pour garantir sa mise en œuvre efficace, un processus rigoureux de suivi sera mis en place :

- Un monitoring mensuel détaillé permettra d'évaluer l'avancement des actions entreprises.
- Un rapport d'activités complet sera régulièrement présenté au conseil des maires.

Cette approche proactive nous permettra de :

- Suivre de près l'évolution du plan
- Identifier rapidement les éventuels obstacles
- Ajuster nos interventions de manière agile et réactive

Ainsi, nous nous assurons que ce PGMR atteindra pleinement ses objectifs, au bénéfice de notre communauté.

CONCLUSION

En mettant en œuvre ces stratégies, la MRC de Joliette vise à optimiser la GMR dans le secteur ICI, contribuant ainsi à une réduction globale de l'enfouissement et à une amélioration de la performance.

Le Plan d'action GMR 2025-2032 est conçu pour répondre aux défis actuels en matière de GMR tout en respectant les nouvelles réglementations. En mettant en œuvre ces actions stratégiques, les ICI pourront réduire significativement leurs déchets, améliorer leur performance environnementale et économique tout en contribuant à un avenir plus durable.

Ce plan n'est pas qu'une stratégie environnementale : c'est un contrat social pour une MRC prospère, résiliente et engagée. Sa réussite permettra de transformer nos déchets en leviers de développement et de positionner la MRC de Joliette comme leader en GMR.

ANNEXE 1 : LE PLAN D'ACTION EN TABLEAU

Axe d'intervention : Communication et sensibilisation	
Action	Objectif/Impact attendu
1.1. Amélioration des médias sociaux	Optimiser la présence en ligne pour informer et engager les citoyens.
1.2. Renforcer la participation aux programmes de collectes	Sensibiliser les multilogements et ICI.
1.3. Amélioration du site web	Centraliser les informations pour faciliter l'accès des citoyens.
1.4. Création d'outils de promotion et présentation	Développer des outils de référence pour accompagner les ICI dans le tri et la gestion des déchets.
Axe d'intervention : Optimisation des collectes	
Action	Objectif/Impact attendu
2.1. Analyse des composantes résiduelles des ICI	Identifier les sources de déchets et les opportunités de valorisation.
2.2. Partenariats interentreprises pour le réemploi des matières	Créer des synergies pour l'économie circulaire.
2.3. Soutien aux initiatives de réemploi	Encourager l'innovation dans le réemploi avec des subventions et un accompagnement.
2.4. Mise en place d'un réseau de partage de connaissances	Créer des plateformes d'échange pour favoriser les bonnes pratiques entre les ICI.
2.5. Collecte à trois (3) voies pour tous les ICI	Installer des systèmes de collecte pour le recyclage, les déchets et les matières organiques.

2.6. Interdiction des plastiques à usage unique	Appliquer une réglementation interdisant ces plastiques et promouvoir des alternatives durables.
2.7. Plateforme d'échange de matériel	Développer une plateforme pour faciliter les échanges de matériel entre les ICI.
2.8. Système de reconnaissance pour les commerces « zéro déchet »	Certifier les commerces « zéro déchet » et promouvoir les bonnes pratiques.
Axe d'intervention : Réglementation et contrôle	
Action	Objectif/Impact attendu
3.1. Harmonisation des règlements municipaux	Créer une cohérence réglementaire sur le territoire, incluant la collecte à trois (3) voies.
3.2. Mise en place d'un service d'inspection	Créer un service d'inspection pour vérifier la conformité des ICI. Réduction de l'enfouissement de 10 %.
3.3. Contrôle de la destination des déchets lors de l'émission de permis	S'assurer que les déchets de construction sont correctement gérés et valorisés.
Axe d'intervention : Infrastructure et innovation	
Action	Objectif/Impact attendu
4.1. Développement d'un nouvel écocentre	Créer un écocentre adapté aux besoins futurs, y compris pour le réemploi et les nouvelles filières.
4.2. Amélioration des services de l'écocentre	Mettre en place un système de facturation pour les ICI et moderniser les services de l'écocentre.

ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE SUGGÉRÉE POUR CHACUN DES ICI

Pour que les ICI adoptent une gestion optimale des matières résiduelles, voici les étapes clés à suivre :

- Réaliser un diagnostic stratégique
- Évaluer la situation actuelle de GMR
- Identifier les types et quantités de matières générées
- Analyser les pratiques existantes et leurs impacts
- Élaborer un PGMR
- Définir des objectifs clairs et mesurables
- Établir une hiérarchie d'actions basée sur les 3RV : Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation
- Planifier des actions concrètes pour chaque catégorie de matières
- Mettre en place des infrastructures et systèmes adaptés
- Installer des équipements de collecte sélective
- Créer des espaces dédiés au tri et au stockage temporaire
- Mettre en place un système de suivi et de mesure des quantités
- Former et sensibiliser le personnel
- Organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques
- Communiquer régulièrement sur les objectifs et les progrès réalisés
- Désigner des ambassadeurs pour promouvoir la démarche
- Optimiser la collecte et le transport
- Collaborer avec les municipalités ou des prestataires spécialisés
- Mutualiser les services avec d'autres ICI pour réduire les coûts
- Favoriser la valorisation et le recyclage
- Identifier des filières de recyclage et de valorisation pour chaque type de matière
- Établir des partenariats avec des recycleurs et des entreprises de l'économie circulaire
- Suivre et évaluer les performances
- Mettre en place des indicateurs de performance
- Réaliser des audits réguliers
- Ajuster le plan d'action en fonction des résultats obtenus

En suivant ces étapes, les ICI pourront progressivement améliorer leur GMR et contribuer aux objectifs fixés par la Politique québécoise de GMR.

ANNEXE 3 : LISTE DES OUTILS DE PROMOTION ET DE PRÉSENTATION

1. Guides pratiques et fiches de recommandation

Guide de gestion des déchets pour les entreprises : Un document structuré qui présente de manière claire les étapes à suivre pour une gestion optimale des déchets, avec des solutions concrètes pour chaque type de déchet (papier, plastique, métaux, déchets organiques, etc.). Ce guide peut également inclure des outils d'évaluation pour aider à mesurer les progrès.

Liste de vérification des actions à mettre en place : Une liste simple et concise des actions essentielles pour démarrer (installation de bacs de tri, formation des équipes, identification des déchets à valoriser, etc.).

2. Présentations et supports visuels

Diaporamas informatifs : Des présentations qui expliquent les bénéfices de la gestion des déchets, les principes de l'économie circulaire et les moyens concrets de réduire l'enfouissement. Ce type de support peut être utilisé lors de rencontres pour sensibiliser et structurer les échanges.

Infographies : Des graphiques visuels qui expliquent le cycle de vie des déchets, le processus de recyclage ou l'impact environnemental de l'enfouissement. Les infographies rendent les concepts complexes plus accessibles et mémorables.

3. Cartes et annuaires des prestataires locaux

Carte interactive des points de recyclage et des prestataires locaux : Une carte géographique répertoriant les centres de recyclage, les entreprises de revalorisation, et les collecteurs de déchets spéciaux dans la région. Cela permet aux entreprises de savoir où amener leurs déchets pour un traitement approprié.

Annuaire des services locaux : Un répertoire des prestataires locaux spécialisés dans la gestion des déchets, la collecte sélective, le recyclage ou le réemploi. Cela peut inclure des services de collecte adaptés aux différents types de déchets générés par les entreprises.

4. Outils de communication et sensibilisation

Affiches et encarts : Des supports imprimés à distribuer aux entreprises, expliquant les actions simples qu'elles peuvent mettre en place pour réduire les déchets et améliorer leurs pratiques.

Infolettre : Une infolettre à envoyer aux entreprises pour les encourager à adopter de nouvelles pratiques de gestion des déchets. Celle-ci peut aussi servir à rappeler les échéances ou les bonnes pratiques.

Vidéos éducatives : De courtes vidéos ou animations expliquant des concepts comme l'économie circulaire, le recyclage, ou les avantages du compostage pour les commerces. Ce type de contenu peut être utilisé pour renforcer les messages lors de rencontres ou dans le cadre de formations.

5. Plateformes collaboratives

Plateformes de mise en réseau : Des plateformes ou des forums en ligne qui permettent aux entreprises locales de partager des ressources, des conseils et de bonnes pratiques sur la gestion des déchets et l'économie circulaire.

7. Formations et webinaires

Formation en ligne: Des formations qui peuvent être suivies pour sensibiliser les entreprises à l'importance de la gestion des déchets, aux enjeux environnementaux, et aux pratiques de recyclage ou de réemploi adaptées à leurs secteurs d'activités respectifs.

Webinaires interactifs : Des sessions en ligne où les entreprises peuvent poser des questions à des experts sur la gestion des déchets, le recyclage ou la mise en place de solutions d'économie circulaire.

8. Exemples de bonnes pratiques

Études de cas : Des exemples concrets d'entreprises qui ont réussi à réduire leur enfouissement et à mettre en place des pratiques de recyclage ou de réemploi efficaces. Cela permet de motiver les entreprises en montrant que des solutions sont possibles.

Témoignages vidéo ou interviews : Des témoignages d'entrepreneurs ou de responsables de commerce qui partagent leurs expériences et les bénéfices qu'ils ont retirés d'une gestion plus responsable de leurs déchets.